



ATD Quart Monde Wallonie – Bruxelles a.s.b.l.

Écologie et pauvreté

**Isabelle Dumont
Jean-Pierre Pinet**

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.
Cette loi précise entre autres que l'auteur "*dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci*" et qu'il a "*le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation.*"
Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations "*effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...).*"
Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."



Publication réalisée avec le soutien du Ministère de la Communauté française,
[Direction générale de la Culture](#) - Service général de la Jeunesse et de l'Éducation
permanente- [Service de l'Éducation permanente](#)

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte. Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "**Documents de référence**" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection "**Connaissance et engagement**" publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

La collection "**Croisement des savoirs et des pratiques**" publie des travaux construits collectivement à partir d'échanges entre des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des personnes d'autres milieux, en mettant en oeuvre les conditions d'un réel croisement tel que décrit dans la « Charte du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale »

La collection "**Nous d'un peuple**" publie des interventions construites collectivement par des personnes ayant l'expérience vécue de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Elles ont été conçues pour engager un échange entre personnes de différents milieux, mais toujours avec des personnes en situation de pauvreté.

La collection "**Regards croisés**" confronte les points de vue de différents acteurs sur une même question, y compris celui de personnes vivant la pauvreté

Sommaire

Résumé.....	4
Introduction.....	5
Méthodologie.....	5
Une crise énergétique ressentie différemment par les personnes selon leur niveau de revenu.....	5
Des outils existent, avec leurs côtés positifs et négatifs.....	7
En Région Bruxelles Capitale :	7
En Région wallonne.....	7
A l'échelon fédéral,	8
L'inter-action avec l'éco-système va bien au-delà des questions énergétiques et concerne les plus pauvres....	9
Liens à l'éco-système.....	9
Tri, recyclage, récupération.....	10
Participer à la réflexion sur l'avenir de notre monde.....	10
En conclusion.....	11

Résumé

Dans cette analyse, nous allons à la rencontre de réflexions de familles ayant connu la grande pauvreté, telles qu'exprimées dans les Universités Populaires Quart Monde et de réflexions, d'actions publiques liant écologie et pauvreté. La simple juxtaposition de ces apports différents pousse à la réflexion. Cette analyse ne fait que poser un sujet qui mériterait d'être approfondi.

Introduction

L'écologie devient aujourd'hui une question importante. Inspirant des actions politiques, elle concerne tous les citoyens, y compris les plus pauvres. Ceux-ci en sont souvent conscients... mais craignent, comme ils en ont l'expérience, de devoir à nouveau en payer le prix fort. Dans cette analyse nous voudrions poser quelques jalons de réflexion. Celle-ci demanderait à être approfondie, en particulier au travers d'un dialogue entre les diverses parties prenantes.

« On nous bourre beaucoup le crâne avec l'écologie. Quand on pense qu'il y a des grandes puissances comme l'Amérique qui rachètent des droits de polluer. Et nous, qu'est-ce qu'on peut changer en économisant par exemple un petit peu ? Pour moi c'est de l'arnaque. ¹ »

« Voilà plusieurs années que les spécialistes tirent la sonnette d'alarme sur l'état de la planète. Mon avis est que si on voulait vraiment changer les choses il faudrait tout arrêter : les usines, tout, tout, tout, du jour au lendemain, et ce n'est vraiment pas possible économiquement parlant. ² »

Méthodologie

Nous sommes partis d'une part de réflexions de personnes ayant connu l'extrême pauvreté, telles qu'elles ont été exprimées dans plusieurs Universités Populaires Quart Monde³. En effet, ces dernières années, plusieurs de ces rencontres ont abordé des thèmes liés à l'écologie. D'autre part, nous avons recherché des publications traitant de ce lien entre écologie et pauvreté, en particulier sur Internet. Et nous avons cherché comment ces apports s'éclairent mutuellement. Nous nous sommes limités à quelques questions, parce qu'elles apparaissaient comme importantes aux familles très pauvres, même si nous sommes conscients que le champ de l'écologie est plus vaste.

Une crise énergétique ressentie différemment par les personnes selon leur niveau de revenus

Autrefois considérée comme inépuisable, l'énergie est devenue un bien précieux.

L'environnement est aujourd'hui au cœur de tous les enjeux. Il n'y a pas un jour sans que la presse n'évoque les enjeux liés à l'environnement : l'échec du récent sommet climatique de Copenhague, la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la hausse des prix de l'énergie, l'épuisement avéré des ressources d'énergies fossiles, les conséquences de la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, etc.

Il suffit de songer aux pays en voie de développement qui seront les plus affectés par le changement climatique tandis que la responsabilité de l'émission des gaz à effet de serre appartient aux pays dits développés. Comme l'a déclaré le professeur Edwin Zaccai de l'ULB à propos des résultats du sommet de Copenhague, les pays industrialisés sont réticents à s'engager en faveur de changements : *« 700 milliards aux États-Unis pour sauver les banques (...) contre quelques dizaines de milliards promis pour faire face aux enjeux climatiques dans le monde en développement »*⁴.

¹ Intervention d'une Université Populaire Quart Monde.

² Idem

³ Par exemple celle du 10 novembre 2008 sur l'énergie, celle du 17 novembre 2009 sur l'écologie. Le sujet de l'énergie avait été abordé antérieurement, en 2006.

⁴ Zaccai Edwin, Commencer l'après Copenhague, Professeur à l'ULB, in Le Soir, 22 décembre 2009 ; page 16.

Chacun d'entre nous est aujourd'hui concerné par l'ensemble de ces aspects. Toutefois, les personnes en situation de pauvreté ressentent ces enjeux avec une acuité particulière.

En 2008, des personnes de différents lieux de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, lors de la mise en commun nationale de travaux locaux de réflexion⁵, situaient ainsi quelques-uns des enjeux :

- En Belgique, depuis la période de la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité, le prix de l'énergie a beaucoup augmenté⁶ : *« Parfois les factures d'énergie sont aussi élevées que le loyer. »*
Beaucoup essaient de faire des économies (par exemple en retardant le plus possible la mise en route du chauffage). Mais beaucoup de choses ne dépendent pas des locataires : le système de chauffage, l'isolation, etc.
- Souvent, on n'a pas le choix de son système de chauffage.
Dans certains immeubles, la facture est commune⁷. *« Tout dépendra si les locataires font attention à économiser l'énergie. »* D'autre part, dans certains logements sociaux, il y a encore du chauffage à l'électricité dont le coût est très élevé.
- C'est difficile de faire des économies quand le logement est de mauvaise qualité.
« Avec du simple vitrage, on a des courants d'air. Souvent on utilise un petit chauffage d'appoint. » - *« Des personnes passent une grosse partie de la journée dans leur lit pour avoir chaud. »*
- Aujourd'hui des personnes peuvent se retrouver sans chauffage et sans électricité.
« Une personne avait un problème de paiement des factures d'électricité. On voulait lui couper le courant. Pour mettre un compteur à budget, ce n'était pas possible parce que le circuit électrique n'était pas conforme. Un électricien est venu, a fait un devis mais n'est jamais revenu parce que ce n'était pas une priorité pour lui. La personne se retrouve sans électricité. Pour se chauffer, elle a un petit chauffage au pétrole. »
- Face à l'augmentation des prix de l'énergie, de nombreuses familles reviennent au charbon et au pétrole (avec leurs inconvénients). Chacun essaie de faire des économies comme il peut. Faire des économies, demande de faire des investissements (comme acheter des ampoules économiques), même si, parfois, il est possible de compter sur des aides⁸.

En Belgique, en 2006, des résultats d'une étude comparative des politiques sociales en matière d'énergie, il ressort que l'énergie absorbe une part accrue du budget disponible des ménages aux revenus les plus modestes. En 1996, déjà, la proportion du budget du ménage consacrée à l'énergie était déjà plus importante pour les revenus les plus bas. 10 ans plus tard, il est constaté que l'écart se creuse entre les revenus les plus bas et les plus élevés. Cette tendance est particulièrement nette en Région de Bruxelles-Capitale où les revenus les plus bas sont manifestement les plus désavantagés.

En 2008, un dossier spécial de l'Agence Alter⁹ a été consacré à la précarité énergétique. Il y est souligné que sur le terrain les CPAS voient le nombre de dettes liées à l'énergie augmenter. En particulier, en Région wallonne, selon l'Observatoire du crédit et de l'endettement, 39,5 % des dossiers en médiation de dettes laissent apparaître une dette en énergie.

⁵ Rencontre d'Université Populaire Quart Monde.

⁶ Cette augmentation est surtout liée à celle des produits pétroliers.

⁷ Compteur unique pour l'immeuble ou commun à plusieurs personnes (par exemple dans le cas de sous-locations).

⁸ Plan Mébar pour le chauffage, aide d'associations,... Interventions et commentaires retravaillés avec des participants de l'Université Populaire Quart Monde sur l'énergie.

⁹ Agence Alter, Chauffé qui peut, dossier spécial numéro 246-247, 2008 ; page 7.

De plus, en 2009, les chercheurs Hélène Marcelle et Grégoire Wallenborn¹⁰ du Centre d'Études du développement durable de l'IGEAT ULB ont déclaré que la crise économique touche davantage les personnes les plus démunies. Pour eux, il s'agit d'éviter que la relance verte accroisse les inégalités sociales. Or, les politiques de consommation durable ont jusqu'à présent plutôt renforcé les inégalités sociales. Ainsi, les primes sont nettement plus utilisées par les ménages favorisés et qui sont le plus souvent propriétaires leur logement. Enfin – déclarent-ils – si l'on veut éviter que la relance verte n'approfondisse les inégalités sociales, de nouvelles approches doivent être trouvées.

En 2008, dans l'ouvrage *Symbiose*, Edwin Zaccai cite l'exemple d'une étude sur les quartiers de Los Angeles où les inégalités écologiques sont encore plus fortes que les inégalités économiques. A la question de savoir si les publics précarisés devraient avoir leur mot à dire sur ce qui touche à leur environnement et leur cadre de vie, il déclare indispensable d'écouter et d'outiller davantage les milieux sociaux moins élevés. Cela permettrait de faire émerger leurs préoccupations propres.

Des outils existent, avec leurs côtés positifs et négatifs

Depuis plusieurs années divers outils ont été mis en place en Belgique et dans d'autres pays. Parfois conçus pour d'autres fins (atténuation des variations du coût énergétique, résorption de dettes, conflits), ils touchent néanmoins cette question de l'énergie pour les familles très pauvres :

En Région Bruxelles Capitale :

- Le **prêt vert social**¹¹ est un prêt énergie à taux zéro pour les **ménages à bas revenus** qui permet de réaliser des travaux en vue d'améliorer l'efficacité énergétique de son habitation (chauffage et isolation). L'intervention de la Région bruxelloise permet de couvrir non seulement la charge d'intérêt liée à ce prêt mais aussi les coûts liés à l'accompagnement personnalisé des demandeurs et les risques de non recouvrement des sommes prêtées à tempérament pour les ménages à bas revenus souhaitant pré-financer l'acompte.
- Dans le cadre de la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité ; un **centre d'information à destination des publics fragilisés**¹² a vu le jour à Bruxelles. L'asbl « Collectif Solidarité Contre l'Exclusion » a la mission d'informer sur l'accès à l'énergie et de sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Elle réalise des recherches sur l'accès à l'énergie et sur l'effectivité du droit à cet accès.
- Des **mécanismes spécifiques de protection des consommateurs en situation de précarité**¹³ sont prévus. Ainsi, lorsqu'un client répondant à certaines conditions sociales (revenu d'intégration, VIPO, etc.) se trouvera en difficulté de paiement, son contrat est transféré vers un fournisseur de dernier ressort lequel sera obligé de le fournir temporairement à des tarifs sociaux. Par contre, s'il n'apure pas ses dettes ; il pourra voir ses fournitures coupées sur base d'une décision du Juge de Paix.
- Il n'y a pas de compteur à budget mais un **limiteur de puissance**¹⁴ placé chez tout client en défaut de paiement. Il peut en outre être placé à la demande.

¹⁰ Hélène Marcelle et Grégoire Wallenborn ; Crise sociale et écologique, chercheurs à l'IGEAT in LLB 9 et 10 mai 2009

¹¹ http://www.bruxellesenvironnement.be/uploadedFiles/Contenu_du_site/Particuliers/01_Gestes/09_Mes_primes_%C3%A0_l_environnement/06Pret_vert_social/prevertsocial_fr_brJuin%2008.pdf La Région a aussi expérimenté, entre 2005 et 2006 une Guidance sociale énergétique, dont le bilan a été tiré en 2008.

¹² http://evelyne.huytebroeck.be/spip.php?page=article&id_article=321

¹³ http://evelyne.huytebroeck.be/article.php3?id_article=228

¹⁴ http://www.luttepauvrete.be/chiffres_energie.htm

En Région wallonne

- Plusieurs mesures sociales d’encadrement du marché de l’électricité et du gaz s’articulent autour des principes suivants :
 - La reconnaissance de clients socialement vulnérables, appelés clients protégés qui bénéficient de mesures de protection sociale particulières telles que, notamment, la possibilité d’être fourni par le gestionnaire de réseau, la fourniture au tarif social, la fourniture minimale garantie d’électricité, la possibilité d’une reprise de la dette liée à la facture d’électricité ou d’une intervention dans le coût de la fourniture de gaz pendant la période hivernale.
 - Le placement du **compteur à budget**¹⁵ en cas de défaut de paiement, outil de gestion de la consommation d’énergie et de maîtrise de l’endettement lié à celle-ci.
 - L’**interdiction de coupure** du gaz et de l’électricité¹⁶ (fourniture minimale garantie en électricité et cartes d’alimentation en gaz) pendant la période hivernale.
 - L’intervention des Commissions locales d’avis de coupure¹⁷ (**CLAC**), préalable à une décision de coupure.
 - L’organisation de **guidances sociales énergétiques**¹⁸ par le biais des CPAS. Il y a des actions de nature préventives, curatives et d’informations.
- Les ménages à bas revenus peuvent obtenir une aide.
 - Grâce à l’**opération MEBAR**¹⁹, la Région wallonne accorde une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d’utiliser plus rationnellement l’énergie. Il peut s’agir du remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d’isolation, de l’installation d’un poêle, du placement d’une chaudière ou d’un chauffe-eau, etc.
 - Le **fonds social mazout**²⁰ intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires. Le fonds est une collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier. Le fonds est alimenté par une cotisation de solidarité prélevée sur l’ensemble des produits pétroliers de chauffage (gasoil de chauffage et gaz propane en vrac).

A l’échelon fédéral,

- Le **Fonds social gaz électricité**²¹ (ou Fonds Énergie) vise à confier aux CPAS la mission de guidance et d’aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d’énergie aux personnes les plus démunies.
- Le **Fonds social mazout**²² a permis la création d’une asbl qui intervient partiellement dans le paiement de la facture de gasoil des personnes qui se trouvent dans des situations financières précaires.
- Le **tarif social électricité et gaz**²³ permet aux ménages qui se trouvent dans les conditions d’octroi de profiter de prix réduits de l’électricité et du gaz. Ils sont des clients protégés. Cette mesure vise à alléger la facture d’électricité pour les personnes défavorisées. Depuis

¹⁵ <http://energie.wallonie.be/fr/le-compteur-a-budget.html?IDC=6850>

¹⁶ <http://energie.wallonie.be/fr/mesures-sociales-pour-le-gaz-et-l-electricite.html?IDC=6272>

¹⁷ <http://www.cwape.be/xml/doc.xml?IDD=4043&IDC=>

¹⁸ <http://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,2063.htm>

¹⁹ <http://www.wallonie.be/fr/citoyens/se-loger/renover/les-aides-de-la-region-wallonne/index.html#N103ED>

²⁰ <http://energie.wallonie.be/fr/fonds-social-chauffage.html?IDC=6851>

²¹ http://www.mi-is.be/be_fr/01/energie/Energiefonds/index.html

²² <http://public.guidesocial.be/conseils/fonds-social-mazout.html>

²³ <http://www.dhnet.be/pratique/famille/article/192519/tarif-social-pour-le-gaz-et-l-electricite.html>

juillet 2009, une mesure de simplification administrative a élargi le nombre d'ayants droit bénéficiant d'un accès automatique au tarif social pour le gaz et l'électricité.

- **Le Chèque mazout**²⁴, afin de lutter contre l'augmentation des coûts de chauffage, le Gouvernement a décidé de porter à 105 euros le montant des chèques qui seront disponibles pour certains bénéficiaires qui se chauffent au gaz ou à l'électricité, comme pour le chèque-mazout. Ceci concerne les ménages ne bénéficiant pas d'un tarif social et dont le revenu imposable ne dépasse pas 26 000 euros.

Ces mesures sont indispensables et doivent être développées. Certaines de ces mesures sont adoptées par les pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique. Il serait pertinent de s'assurer qu'elles ne conduisent pas à discriminer les personnes en état de précarité. Il s'agit de réfléchir à leurs conséquences auprès de ces personnes. La lutte contre le changement climatique ne doit pas conduire à marginaliser les personnes démunies.

En effet, malgré ces mesures, des situations d'extrême pauvreté continuent d'exister : *« Une dame habitait dans un camping à Dinant. Sa caravane n'avait plus ni porte, ni fenêtres. Donc impossible de se chauffer. Pendant la journée, elle allait chez des voisins ou dans un bistrot pour se réchauffer. »*

D'autre part, la stigmatisation continue aussi d'exister. Ainsi un homme ayant eu une vie très difficile avait pu participer à une formation de « tuteur d'énergie ». A l'issue de ce stage, il s'était vu confier un outil de mesure et avait commencé à conseiller les personnes de sa cité qu'il connaissait bien, leur réalisant gratuitement un bilan énergétique de base. L'intérêt pour lui était de rendre service et d'être reconnu pour ses compétences. Malheureusement, son outil de mesure lui a été confisqué : le stage, en réalité, ne s'adressait qu'à des travailleurs sociaux et il l'avait suivi « par erreur ».

Pour ce qui est des différentes mesures, les personnes en situation de pauvreté se positionnent de façon contrastée.

- Pour certaines personnes, ces mesures peuvent aider : *« Pour l'électricité, on a un compteur à budget. On gère à l'avance. On sait où on en est. Pour trouver les poêles à charbon, la Région Wallonne a un plan Mébar : elle évalue nos besoins et met à disposition les poêles dont on a besoin. »*
- Pour d'autres personnes, ces mesures accroissent les difficultés. *« Avec 6 ampères, ce n'est pas évident. Il faut tout calculer pour que les plombs ne sautent pas. Parfois ça prend trop la tête. Pourtant, l'énergie, ça fait beaucoup. (...) Je trouve qu'on enfonce plus les gens maintenant. J'essaie de prendre un arrangement pour payer une somme et je propose 20 Euros. Ils me répondent : « Ah non, ce n'est pas assez Madame, allez 25 Euros ! » (...) »* (A Bruxelles)

Par ailleurs, selon le Réseau Wallon pour l'accès durable à l'énergie (Rwade), 30% des personnes qui auraient droit au tarif social ne font pas la demande parce qu'ils ne sont pas informés ! D'autre part, avec les compteurs à budget (pour le gaz et l'électricité), il devient difficile de savoir combien de personnes n'ont plus accès à l'énergie parce qu'elles n'ont pas assez d'argent pour recharger leur carte. Ainsi, il n'y a plus de moyen pour mesurer l'ampleur des difficultés rencontrées par les personnes.

²⁴ <http://www.lesoir.be/actualite/economie/-300-000-familles-recevront-2008-01-11-570916.shtml>

L'inter-action avec l'éco-système va bien au-delà des questions énergétiques et concerne les plus pauvres.

Liens à l'éco-système

Au Brésil, les habitants du quartier de Dona Marta, non loin de Rio de Janeiro, voient actuellement se dresser devant leurs yeux un mur de trois mètres de haut. Il s'agit d'une série d'"éco-barrières" qui va border les favelas pour préserver la forêt contre l'extension urbaine. Aux États - Unis, le passage de l'ouragan Katrina à La Nouvelle-Orléans en août 2005 a conduit à bannir les personnes les plus défavorisées de leur propre ville. En effet, les populations les plus précarisées qui vivaient dans les endroits les moins protégés n'ont jamais pu retourner dans leur quartier²⁵.

Il n'est pas rare, en Europe aussi, que les personnes les plus pauvres soient victimes de projets « écologiques », qui parfois servent de prétexte à leur expulsion, telle la construction d'un parc, d'un golf, d'un centre de loisir²⁶,... obligeant au départ des familles qui vivaient là, parfois depuis des années...

La santé de centaines de Rom, d'Askhalis et d' « Égyptiens » vivant actuellement dans des camps construits sur l'ancien site d'une fonderie de plomb au Kosovo est en danger. Des examens sanguins ont révélé des taux élevés de plomb chez un certain nombre d'adultes et d'enfants parmi les 531 personnes vivant dans trois camps sur l'ancien site de la compagnie minière Trepca, dans la municipalité de Zvecan près de Mitrovica depuis 1999, date à laquelle elles avaient dû quitter leurs maisons lors du conflit du Kosovo. (...) Amnesty International est consciente du fait que Rom, Askhalis et « Égyptiens » s'inquiètent, pour certains, d'un nouveau déplacement, sans retour possible aux lieux où ils habitaient avant le conflit.²⁷ [L'Allemagne envisage de renvoyer 14,000 Roms au Kosovo²⁸]

D'un autre côté, le terme de « réfugié climatique » concerne à priori plutôt les pays insulaires et ceux en développement. Au Bangladesh, le remplacement des mangroves par les fermes crevettières²⁹ a entraîné la salinisation des terres, l'augmentation des inondations... et appauvri une partie de la population en la privant de ressources, entraînant par là de nombreux réfugiés,... certains n'ayant d'autre choix que de tenter leur chance en Europe.

Mais le lien entre éco-système et familles pauvres existe aussi de façon très concrète en Belgique. Un exemple le fera comprendre. En région liégeoise, des familles pauvres habitent un quartier entouré d'usines polluantes parce que les loyers y sont bon marché. Lors d'une alerte grave, la Commune a fait circuler des voitures avec des hauts parleurs pour avertir la population et lui demander de quitter les lieux par sécurité. Des familles de ce quartier, pour certaines vivant dans des impasses, n'ont pas entendu l'alerte ou pas compris ou encore tout simplement pas eu les moyens de quitter le quartier.

Et il est fréquent que les quartiers ou les lieux accueillant des personnes en situation de grande pauvreté soient aussi les plus dégradés sur le plan écologique.

²⁵ <http://www.atd-quartmonde.org/De-Dona-Marta-au-Sommet-de.html>

²⁶ En Belgique, le Mouvement LST a déjà dénoncé pareil type de situation.

²⁷ <http://www.amnestyinternational.be/doc/article5732.html>

²⁸ <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1505/Monde/article/detail/1015479/2009/10/14/L-Allemagne-renvoie-14-000-refugies-au-Kosovo.dhtml>

²⁹ « Au Bangladesh, les premiers réfugiés climatiques » <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/04/GARNIER/14594> ;

« Bangladesh : le problème de la substitution des mangroves par des fermes crevettières » :

<http://www.infosdelaplanete.org/5571/bangladesh-le-probleme-de-la-substitution-des-mangroves-par-des-fermes-crevettieres.html>

Tri, recyclage, récupération.

Dès avant la Révolution Industrielle, une part du recyclage et du ramassage des ordures était accompli par des personnes en situation de grande pauvreté, ces travaux étant abandonnés par d'autres groupes sociaux. On se souvient ainsi par exemple de « la zone » autour de Paris et de tous ces métiers divers (chiffonniers, ferrailleurs,...) auxquels le ramassage des poubelles a mis fin. Il en va de même pour une grande part de la récupération du papier, du fer, du cuivre... Progressivement, avec l'industrialisation et la rentabilisation de ces secteurs, les plus pauvres ont été mis à l'écart, car ils n'ont généralement pas été embauchés ni formés dans ces secteurs, ni eux ni leurs enfants.

Aujourd'hui les pratiques de tri sélectif, de traitement des ordures, déchets, encombrants sont mis en oeuvre dans la plupart des communes, très souvent de façon industrielle. Les familles les plus pauvres aussi doivent s'adapter à ces nouvelles situations.

- Il est fréquent qu'il soit proposé à des personnes emménageant dans l'urgence des appareils ménagers d'occasion. *« C'est vrai qu'on paie moins cher mais le frigo tombe rapidement en panne, la cuisinière ne fonctionne pas bien et puis la machine à laver a des fuites. On peut pas faire de lessives correctement et ça nous coûte beaucoup plus cher. Si on achète un appareil tout-à-fait conforme, en ordre, et qu'il fonctionne sans avoir des dégradations, on n'est pas obligé de racheter trois mois après, un nouveau gaz même d'occasion, sinon ça nous fait des doubles frais. »* - *« Si on a des frigos, des appareils électro-ménagers qui sont cassés et qu'on n'a pas de voiture pour aller les porter [à la déchetterie], il faut payer quelqu'un pour aller les apporter. Ou alors si on n'a pas l'argent pour payer quelqu'un, on doit mettre ça au fond de son jardin ou dans la cave. On devient des personnes qu'on juge de pollueurs parce qu'on laisse ça dans le jardin. »*
- *« Avant, il y avait les encombrants. Pour ceux qui n'avaient pas de moyens, tu pouvais te meubler facilement, récupérer des choses. »*
« Maintenant, la vie est plus chère. Tu dois acheter plusieurs sacs pour les poubelles,... »
- D'un autre côté, de nombreux parents témoignent des façons dont ils apprennent à leurs enfants – y compris ceux qui sont placés lorsqu'ils sont de retour à la maison – le tri sélectif, les économies d'eau pour se laver les dents,... tous ces gestes quotidiens qui prennent en compte l'environnement. Et parfois, ce sont les enfants qui rappellent ces gestes aux parents.

Participer à la réflexion sur l'avenir de notre monde

Il y aurait sans doute beaucoup d'autres sujets à aborder (la qualité de l'alimentation, la préservation et l'assainissement de l'environnement, la protection des animaux et de la bio-diversité,...), cependant il en est un qui tient particulièrement à coeur aux familles les plus défavorisées : celle de la participation au débats sur les voies à prendre pour nos sociétés. Cette question, qui relève de la citoyenneté, est aussi un des aspect de l'écologie moderne : sans accord global de l'ensemble des citoyens, il sera très difficile d'avancer. Or cette adhésion, si elle suppose une information, entraîne aussi un débat : la plupart des partis écologistes en sont de vivant exemples.

Les diverses rencontres d'Université Populaire Quart Monde sur ce thème ont entraîné des débats contradictoires, liés à la complexité des questions abordées. A titre d'exemple, un groupe de travail posait ainsi le dilemme consommation-pollution : *« si on consomme moins, on va polluer moins mais les entreprises vont moins bien fonctionner et il y aura plus de chômage. Si on utilise moins la voiture, on va produire moins de voitures, ça veut dire qu'il y aura des milliers de personnes qui n'auront plus de travail dans les entreprises automobiles. Donc consommer moins, ça provoque du chômage. Par contre, consommer plus, ça va polluer beaucoup plus. »*

Un autre groupe de travail disait : « *Nous nous disions qu'il faudrait répartir autrement la consommation. C'est-à-dire de permettre à ceux qui consomment moins comme les pays en Afrique, de consommer plus et nous, de consommer moins. Nous pensons qu'il y a sûrement à inventer d'autres moyens de produire parce qu'il y a beaucoup de gaspillage et de pesticides. Les gens pourraient aussi travailler autrement [temps, répartition, organisation du travail,...]. Une autre personne a dit qu'il faudrait se poser la question de savoir si on est citoyen ou consommateur ? Être citoyen, c'est faire attention à l'ensemble, et être consommateur, c'est finalement faire attention à soi-même.* »

En conclusion

En novembre 2009, la Fondation Roi Baudouin a rassemblé des experts en matière de changement climatique et de justice sociale, venus de toute l'Europe pour « analyser l'impact des mesures belges et européennes de lutte contre le réchauffement climatique sur les personnes défavorisées³⁰ ».

A cette occasion, Vladimir Spidla³¹, Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires Sociales et à l'Égalité des chances a rappelé que certaines initiatives destinées à réduire l'impact du changement climatique sur l'éco-système peuvent en fait conduire à une marginalisation des membres les plus pauvres de notre société : « *Les biens électroniques et les voitures à faible consommation énergétique sont certes d'une utilisation peu coûteuse mais se négocient à un prix d'achat élevé. La possibilité de réduction fiscale pour les ménages économes en énergie tout comme les taxes punitives perçues à l'encontre des consommateurs les plus énergivores risquent d'accroître le fossé entre les pauvres et les riches d'Europe. Si on ajoute à cela les coûts supplémentaires liés à l'utilisation d'équipements électroniques peu économes en énergie, peu efficaces, le poids financier de la révolution verte sur les pauvres en Europe pourrait être perçu comme punitif, prohibitif. Il ne peut en être ainsi.*»

Comme dans tous les autres domaines, l'adoption de mesures visant à lutter contre le changement climatique, mais aussi à transformer le rapport de nos sociétés à l'environnement ne peut se faire en l'absence des personnes en état de précarité. Ces mesures seront certes d'autant plus efficaces qu'elles intégreront la justice sociale. Mais elles ont aussi besoin de la réflexion, de l'adhésion et de la participation de tous, y compris des plus pauvres qui, parfois, se trouvent dans les pires situations. Le gain ne sera pas alors que de justice sociale, mais aussi de citoyenneté.

³⁰ <http://www.kbs-frb.be/otheractivity.aspx?id=244694&LangType=2060>

³¹ Spidla Vladimir, La lutte contre le changement climatique ne peut oublier les pauvres d'Europe. Disponible sur http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/Verslag/2009_ClimateChange_SpidlaF.pdf

Éditeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2009